

Communiqué de presse

Hors séance - Informations réglementées\*



Bruxelles, 23 septembre 2014 ( 8h CET)

**KBC salue la prolongation des accords d’ancrage de Cera, KBC Ancora, MRBB et d'Autres Actionnaires Stables relatifs à KBC Groupe**

**Cera et KBC Ancora ont confirmé avec MRRB et d’Autres Actionnaires Stables, de prolonger leur action de concert sur KBC Groupe pour une nouvelle période de 10 ans. Les actionnaires concernés assurent par cette voie la continuation de la stabilité de l’actionnariat et leur soutien au développement futur du groupe KBC.KBC prend note de la continuation de la convention d'actionnaires.**

**Johan Thijs, CEO de KBC Groupe SA :** “Nous saluons la prolongation des accords d'ancrage entre KBC Ancora, CERA, MRBB et d'Autres Actionnaires Stables, qui assure la stabilité et la continuité de KBC Groupe. Nous remercions nos actionnaires de la confiance qu'ils ont mise en KBC et qu'ils souhaitent renouveler afin d'assurer l'avenir de notre groupe. Un actionnariat stable et local forme la base d’un futur développement sain et de la création de valeur durable pour tout actionnaire et toute partie prenante sur le long terme.”

Cera et KBC Ancora assurent, avec MRBB et d’Autres Actionnaires Stable (AVA), la stabilité de l’actionnariat et la poursuite de l’expansion du groupe KBC. À cette fin, une convention d’actionnaires d’une durée initiale de 10 ans avait été conclue le 23 décembre 2004. Ces accords sont désormais actualisés et prolongés pour une nouvelle période de 10 ans.

C’est dans ce cadre que Cera, KBC Ancora, MRBB et d’Autres Actionnaires Stables (AVA) participeront avec toutes leurs actions à la convention d’actionnaires. La convention continuera donc à l’avenir de réunir plus de 30% de toutes les actions du groupe KBC.

Le nombre exact d’actions que toutes les parties réunissent dans le cadre de la concertation mutuelle sera établi le 1er décembre 2014 lorsque la prolongation de la convention entrera en vigueur et que les organes compétents de toutes les parties auront pris les décisions nécessaires.

**Pour tout complément d’information, veuillez vous adresser à :**

Wim Allegaert, directeur Investor Relations, KBC Groupe

Tél. +32 2 429 50 51 - E-mail :wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, Directrice Communication Corporate / Porte-parole de KBC Groupe

Tél. +32 2 429 85 45 - E-mail :pressofficekbc@kbc.be

KBC Ancora Investor Relations & Pers contact : Jan Bergmans

tél.: +32 (0)16 27 96 72 ; e-mail : jan.bergmans@kbcancora.be

[www.kbcaconcora.be](http://www.kbcaconcora.be)

Cera : Hilde Talloen, Responsable Communication,

tél. 016 27 96 79, e-mail : Hilde.Talloen@cera.be

www.cera.be

|  |
| --- |
| Le présent communiqué contient des informations soumises à la législation européenne en matière de transparence des entreprises cotées. |
| **KBC Groupe SA****Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles****Viviane Huybrecht****Directeur Communication****Corporate /****porte-parole****Tél. 02 429 85 45** | **Service Presse****Tél. 02 429 65 01 Stef Leunens, Responsable Contacts Presse****Tél. : 02 429 29 15 Ilse De Muyer, Responsable Contacts Presse****Fax 02 429 81 60****E-mail :** **pressofficekbc@kbc.be** | **Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur** [**www.kbc.com**](http://www.kbc.com/) **ou peuvent être obtenus sur demande adressée par e-mail à** **pressofficekbc@kbc.be.****Suivez-nous sur**[**www.twitter.com/kbc\_group**](http://www.twitter.com/kbc_group) |